



**Entretien avec Mr Sébastien PROTO, DGAdjoint de la SG,**  
**Mr Hervé ROGEAU, Président de la BC**  
**et Mr Charly PIRES, DRH de la BC**

Les Délégués Syndicaux et des élus du CSE de la Banque Courtois ont été conviés, mardi 6 octobre à 14h30, à un entretien qui a duré un peu plus de 40 mn.

**La CFDT Courtois les a interrogés et a réagi sur différents sujets.**

**CFDT : A quelle date et suivant quelles modalités était prévue l'information des salariés s'il n'y avait pas eu la « fuite » du mardi 22 septembre dans la Presse ? Et suite à cette « fuite », quel est finalement le calendrier du projet de « rapprochement » ?**

Monsieur PROTO et la Direction ont indiqué que nous aurions dû être informés le mercredi 23 septembre, soit le lendemain de la « fuite » ; le calendrier initial n'a donc pas été modifié, à savoir : une étude menée par des groupes de travail pendant 2 mois, puis un vote du Conseil d'Administration de la SG fin novembre, puis (quoi qu'il en soit) une période de préparation de la fusion informatique en vue de la migration informatique de tout le groupe au plus tard sous 18 à 24 mois.

**CFDT : Combien de groupes de travail et sur quels thèmes ? Combien de salariés BC et quels salariés BC (métiers et affectations) dans chaque groupe de travail ?**

Monsieur PROTO et la Direction ont présenté les grandes lignes du message que nous avons tous reçu le 6 octobre au soir.

Par contre, rien sur les réponses officielles à toutes les candidatures de participation aux groupes de travail que Monsieur ROGEAU a reçues, ni sur une information qui permette à tous les salariés BC d'identifier quels collègues BC travaillent au sein de quels groupes. Nous avons réitéré ces demandes auprès de la DRH de la Banque Courtois, après cet entretien.

**CFDT : Quelles sont les autres options juridiques qui ont été étudiées et sont sur la table, hormis une fusion de la Banque Courtois ? avec quel avenir des contrats de travail et des bassins d'emplois ?**

| Octobre 2020

Sur ce sujet, qui conditionne le devenir des contrats de travail des salariés actuels de la Banque Courtois, nous n'avons pas eu de réponse précise...

Monsieur PROTO et la Direction ont juste déclaré que la Société Générale allait créer un « *groupe bancaire unifié* », dans le « *respect de la RSE* » et ont affirmé « *qu'il n'y aurait pas de départs contraints* » !!!

Nous avons dû rappeler que sur ce sujet, comme sur tant d'autres « *le diable se cache dans les détails* ». En effet, à la question : « *quand un salarié est licencié pour avoir refusé une mutation qu'il ne peut pas accepter, est-ce un départ contraint ou non contraint ?* »... Pas de réponse ni de Monsieur PROTO, ni de la Direction.

Monsieur PROTO et la Direction ont complété leurs explications en indiquant que les « *départs naturels* » devraient, à l'échelle du groupe, suffire à faire face aux réductions globales d'effectifs (non chiffrées pour l'instant nous dit-on).

Mais à l'échelle Banque Courtois, les projections de départs dits « *naturels* » (retraites et démissions) ne nous rendent pas optimistes. Le contexte économique actuel et/ou la pyramide des âges des salariés Courtois, ainsi que la réforme annoncée des retraites, réduisent déjà les possibilités de « *départs naturels* ».

Nous avons rappelé à la Direction qu'elle devra communiquer aux élus du CSE toutes les données issues des groupes de travail et tout particulièrement les données et les projections sociales pour la consultation obligatoire sur les Orientations Stratégiques 2020-2021-2022, sachant que ces éléments serviront de base aux décisions du Conseil d'Administration de la SG fin novembre.

Nous avons conclu en rappelant que la « *fuite* » dans le Figaro, et les articles de Presse qui ont suivi, présentent ce projet de « *rapprochement de tous les réseaux du groupe SG* » comme poursuivant un objectif de réduction des coûts et donc, de réduction des effectifs !

Monsieur PROTO et la Direction n'ont pas démenti qu'il s'agissait d'un projet de réduction des effectifs.